



ASSEMBLÉE NATIONALE

Le député de Joliette

Joliette, le 28 août 1995

Monsieur Paul St-Aubin
405, rue Garneau #1
JOLIETTE (QUÉBEC)
J6E 8B1

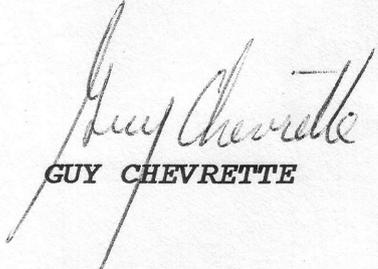
SUJET: DÉDOMMAGEMENT "ENFANTS DE DUPLESSIS"

Monsieur St-Aubin,

Il me fait plaisir de vous transmettre avec la présente, copie de la lettre que j'adresse ce jour à mon collègue, le ministre de la Justice, monsieur Paul Bégin, en ce qui a trait au sujet cité en titre.

Dès que j'aurai les commentaires de ce dernier, je vous en ferai part sans délai.

Veillez agréer, monsieur St-Aubin, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


GUY CHEVRETTE

GC/nh

p.j. (1)



ASSEMBLÉE NATIONALE

Le député de Joliette

Joliette, le 28 août 1995

Monsieur Paul Bégin
Ministre de la Justice
1200, route de l'Église, 9^e étage
STE-FOY (QUÉBEC)
G1V 4M1

SUJET: MONSIEUR PAUL ST-AUBIN
N.A.S. 238 284 707

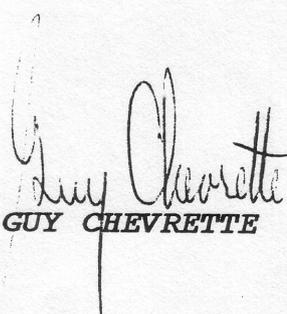
Cher collègue,

J'ai reçu récemment à mon bureau de comté, monsieur Paul St-Aubin, citoyen de mon comté, domicilié au 405 de la rue Garneau, appartement 1, à Joliette (J6E 8B1), relativement au dossier des "enfants de Duplessis".

J'apprécierais que vous puissiez m'informer du règlement qui serait survenu dans le dossier des "enfants de Duplessis" et quel serait le dédommagement auquel pourrait avoir droit monsieur St-Aubin, étant lui-même un de ces "enfants".

Vous remerciant de votre bonne collaboration, veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

GC/nh


GUY CHEVRETTE

Bureau de comté
970, rue Saint-Louis
Joliette (Québec) J6E 3A4
Téléphone : (514) 752-6929
Télécopieur : (514) 752-6935